

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 DECEMBRE 2018

Présents : M. Pierre-Henri LUCAS, Bourgmestre sortant-Président ;
M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Pascal RADOUX, Membres du Collège communal sortants et réélus conseillers communaux, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membre du Collège communal sortant et non-réélu ;
M. André VRANCKEN, M. Maurice BALDEWYNS, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Didier MACOURS, ~~M. Johan VANHOEF~~, M. Luc TOSQUIN, Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO, Mme Charline DRISKET, M. Pierre BONNARD, M. Jean-Jo MACOURS, M. Stéphane LANTIN, Mme Cécile BOCK, M. Bernard DUROSELLE, M. François LEJEUNE, M. Samuel DE TOFFOL, M. Jean-Paul VILENNE, Conseillers communaux élus;
Eric DECHAMPS, Directeur général.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur Johan VANHOEF est absent et excusé. Le public est nombreux.

1. Administration générale - Conseil communal -Présidence temporaire selon l'article L1122-15 - Communication.

Monsieur LUCAS rappelle les dispositions de l'article suivant :

« Art. L1122-15 :

Le conseil est présidé par le bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, § 3. Il ouvre et clôt la séance.

Avant l'adoption par le conseil du pacte de majorité visé à l'article L1123-1, le conseil est présidé par le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre ou, à défaut, une fonction d'échevin, et dont le rang était le plus élevé ou, à défaut, une fonction de conseiller dans l'ordre de leur ancienneté au conseil. [...]

En l'occurrence, il convient que ce soit Monsieur LUCAS, en sa qualité de bourgmestre sortant qui préside cette assemblée.

2. Administration générale - Elections communales – Communication de la validation.

Le Directeur général donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté du Gouverneur de la Province de Liège, en date du 19 novembre 2018 (reçu le 26 novembre 2018), validant les élections communales du 14 octobre 2018. Aucun recours n'a été introduit. Cet arrêté du Gouverneur de la Province de Liège constitue donc la notification prévue à l'article 4146-13 du CDLD. L'installation peut avoir lieu.

Il proclame élus :

P.S. (9 membres)

1. M. Thibaud SMOLDERS
2. M. André VRANCKEN
3. M. Maurice BALDEWYNS
4. M. Dominique LUGOWSKI
5. Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE
6. M. Didier MACOURS
7. M. Johan VANHOEF
8. M. Luc TOSQUIN
9. Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO

Liste du Bourgmestre (L.B.) (9 membres)

1. M. Pierre-Henri LUCAS
2. Mme Catherine STREEL
3. M. Pascal RADOUX

4. Mme Charline DRISKET
5. M. Pierre BONNARD
6. M. Jean-Jo MACOURS
7. M. Stéphane LANTIN
8. Mme Cécile BOCK
9. M. Bernard DUROSELLE

Vers Demain (3 membres)

1. M. François LEJEUNE
2. M. Samuel DE TOFFOL
3. M. Jean-Paul VILENNE

Il n'y a pas de remarque.

3. Administration générale - Conseil communal - Installation et vérification des pouvoirs des Conseillers élus.

Monsieur LUCAS parcourt le rapport, daté de ce 3 décembre 2018, duquel il résulte que les pouvoirs de tous les membres élus lors du scrutin communal ont été vérifiés par le service de population de la Commune.

Monsieur le président est d'emblée invité à prêter serment entre les mains du premier échevin sortant réélu conseiller communal, conformément à l'article L1122-15, à savoir Monsieur Thibaud SMOLDERS lequel exerce une présidence plus que temporaire limitée à la prestation de serment du président lui-même temporaire.

Monsieur le président prête dès lors, entre les mains du premier échevin sortant réélu et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Désormais installé en qualité de conseiller communal, Monsieur le président invite alors les élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Prêtent successivement le serment, sur la base des règles du tableau de préséance contenues aux articles 1 à 4 du règlement d'ordre intérieur adopté par le conseil communal le 23 septembre 2008 : Mesdames et Messieurs André VRANCKEN, Maurice BALDEWYNS, Catherine STREEL, Dominique LUGOWSKI, Thibaud SMOLDERS, Pascal RADOUX, Jean-Jo MACOURS, Pierre BONNARD, Jean-Paul VILENNE, François LEJEUNE, Samuel DE TOFFOL, Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, Charline DRISKET, Didier MACOURS, Johan VANHOEF, Luc TOSQUIN, Françoise CLAESSENS-INFANTINO, Stéphane LANTIN, Cécile BOCK, Bernard DUROSELLE.

A l'issue de la prestation de serment prononcé par chacun des nouveaux élus et applaudie par tous, ceux-ci sont installés dans leur fonction de conseiller communal à Awans.

Il n'y a pas de remarque.

4. Administration générale - Conseillers communaux - Formation du tableau de préséance.

Le Conseil communal arrête unanimement le tableau de préséance tel que présenté.

5. Administration générale Conseillers communaux/ Formation des groupes politiques/ Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de la formation des groupes politiques.

6. Administration générale - Conseil communal - Adoption d'un pacte de majorité.

Monsieur LUCAS propose que l'assemblée procède au vote du pacte de majorité et invite chaque conseiller à voter à haute voix individuellement.

L'assemblée procède à l'adoption du pacte de majorité proposé :

- **Bourgmestre:** M. Thibaud SMOLDERS
- **Echevins:** 1. M. François LEJEUNE

2. M. Maurice BALDEWYNS
3. M. Samuel DE TOFFOL
4. Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE

► **Présidente du CPAS** pressentie : Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO.

Le pacte de majorité est adopté par 11 voix pour (les groupes PS et Vers Demain). Il y a 9 voix contre (le groupe L.B.),

7. Administration générale - Bourgmestre - Installation et prestation de serment.

Monsieur SMOLDERS prête serment dans les mains de Monsieur LUCAS, président.

Le Bourgmestre, Monsieur Thibaud SMOLDERS, est alors déclaré installé dans sa fonction maïorale sous les applaudissements. Il préside désormais la séance.

Présents : M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre-Président ;

Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Pascal RADOUX, Membres du Collège communal sortants et installés conseillers communaux, M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membre du Collège communal sortant et non-réélu ;

M. André VRANCKEN, M. Pierre-Henri LUCAS, M. Maurice BALDEWYNS, Mme BOUVEROUX-VANHOVE, M. Didier MACOURS, ~~M. Johan VANHOEF~~, M. Luc TOSQUIN, Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO, Mme Charline DRISKET, M. Pierre BONNARD, M. Jean-Jo MACOURS, M. Stéphane LANTIN, Mme Cécile BOCK, M. Bernard DUROSELLE, M. François LEJEUNE, M. Samuel DE TOFFOL, M. Jean-Paul VILENNE, Conseillers communaux;

Eric DECHAMPS, Directeur général.

8. Administration générale – Echevins - Installation et prestation de serment.

Le bourgmestre, Monsieur Thibaud SMOLDERS invite alors les nouveaux échevins élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Prêtent successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, conformément à l'article 1123-8 §3 in fine du CDLD : Monsieur François LEJEUNE, Monsieur Maurice BALDEWYNS, Monsieur Samuel DE TOFFOL, Madame Lucienne BOUVEROUX. Les échevins sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.

A l'issue de cette prestation de serment, Monsieur VILENNE, pour le groupe Vers Demain, souhaite prendre la parole et s'exprime en ces termes :

« M. le Bourgmestre,

Mme et Mrs les Echevins, Mr le président du CPAS

Mmes et Mrs les conseillers,

M. le Directeur Général,

Mmes Mrs,

Au nom du groupe VD j'aimerais remercier une fois encore les 984 électeurs qui nous ont fait confiance le 14 octobre 2018. C'est grâce à eux que le groupe VD est représenté ici ce soir. Qu'ils soient assurés que nous travaillerons pour garder leur confiance. Je salue également les nouveaux élus issus du scrutin ainsi que les membres des conseils communaux et CPAS qui viennent de terminer leur mandat.

Je n'épiloguerais pas sur le maigre bilan de la législature écoulée mais je retiendrai l'image de notre commune régulièrement ternie dans les médias par des dissensions d'une majorité contre nature et de surcroît imposée. L'absence de réalisation essentielle en témoigne.

Aujourd'hui, le groupe VD a fait le choix de former une majorité avec le groupe PS. Nous voulons croire qu'à Awans il est possible de faire de la politique sereinement dans un climat d'écoute et de confiance réciproque. Certains crieront au scandale, que le choix de l'électeur

ne serait pas respecté. Et pourtant, les règles n'ont pas changé. La nouvelle majorité est bien composée de citoyens awansois élus. Se faire élire est une chose, former une majorité et un collège communal en est une autre. Le CDLD précise notamment que ce sont des groupes politiques composés d'élus qui forment une majorité. La démocratie est donc bien respectée, les citoyens awansois peuvent être rassurés.

Dans cette majorité, nous nous engageons avec la détermination d'y apporter du dynamisme et de la sérénité pour une gestion efficace de notre commune. Notre action sera guidée par une attention particulière

- *aux besoins des personnes à mobilité réduite qui représentent plus de 30 % des usagers de la voie publique.*
- *aux besoins des personnes en détresse sociale*
- *à l'intégration de nouveaux projets urbanistiques en préservant l'âme et le caractère rural du village*
- *au respect et à la préservation de l'environnement*
- *à la diminution de l'empreinte carbone des bâtiments de l'administration et des particuliers*
- *à la valorisation de nos producteurs locaux*
- *à la promotion du sport pour tous*
- *à la création d'un programme culturel*
- *à l'amélioration globale de la mobilité et la sécurité routière*
- *à la participation citoyenne dans la création de projets*
- *à un développement économique pondéré répondant aux besoins des Awansois*

Nous sommes animés par la volonté de gérer notre commune de manière solidaire, consensuelle, en agissant dans l'intérêt de tous-tes les awansois-es au-delà des clivages politiques. »

Monsieur SMOLDERS se réjouit de cette volonté de gérer de telle façon la commune d'Awans et souhaite à son tour que cette nouvelle majorité œuvre chaque jour dans l'intérêt des citoyens awansois. Monsieur SMOLDERS se tourne alors vers le groupe de l'opposition et invite celui-ci à participer à cette même démarche en se montrant constructive lors des débats au sein de cette assemblée. Les idées ne manquent pas et il sera opportun dans l'intérêt du plus grand nombre de conjuguer les projets de chacun pour poursuivre le développement de la commune. Monsieur LUCAS, pour le groupe L.B. prend la parole à son tour. Après de brèves considérations politiques, il demande à ce que figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal la mise à jour du Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention relatif au délestage électrique et plus généralement, la mise à jour du P.G.U.I. Il sollicite aussi l'activation de la garantie communale en faveur de l'asbl « Les Loisirs ».

M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre-Président ;

M. François LEJEUNE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Samuel DE TOFFOL, Mme BOUVEROUX-VANHOVE, Membres du Collège communal,

M. Maxime BOURLET (Président de CPAS hors conseil), Membre du Collège communal sortant et non-réélu ;

M. André VRANCKEN, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M. Pascal RADOUX, M. Didier MACOURS, ~~M. Johan VANHOEF~~, M. Luc TOSQUIN, Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO, Mme Charline DRISKET, M. Pierre BONNARD, M. Jean-Jo MACOURS, M. Stéphane LANTIN, Mme Cécile BOCK, M. Bernard DUROSELLE, M. Jean-Paul VILENNE, Conseillers communaux;

Eric DECHAMPS, Directeur général.

9. Administration générale - CPAS/ Election de plein droit des Conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques.

Le conseil communal procède alors à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale qui seront installés durant la 1^{ère} quinzaine du mois de janvier 2019.

10. Administration générale - Conseil de police locale - Élection de 5 conseillers au conseil de police.

Le conseil communal procède alors à l'élection de 5 conseillers au conseil de police.

Le procès-verbal de ce point est rédigé et signé séance tenante.

11. Administration générale - Conseil communal - Élection d'un président d'assemblée parmi les conseillers.

M. Luc TOSQUIN, conseiller communal non membre du collège communal en fonction, est désigné en tant que président d'assemblée du conseil communal. Le bourgmestre n'exercera dès lors plus cette fonction.

Par 11 voix pour (les groupes PS et Vers Demain). Il y a 9 voix contre (le groupe L.B.).

Le président clôt la séance et souhaite une bonne soirée à chacune et chacun. Il est 21 heures.